

Bill H 34

2, PLACE DE METZ

HAUTE AUTORITÉ
SERVICE D'INFORMATION

LUXEMBOURG

BULLETIN D'INFORMATION

DATE:

Luxembourg, le 15 décembre 1958

SESSION D'ETUDE SUR LA QUALIFICATION DU TRAVAIL (JOB EVALUATION)

La Session d'Etude sur la Qualification du Travail (Job Evaluation), organisée à Luxembourg par la Haute Autorité les 10, 11 et 12 décembre 1958 a réuni environ 140 représentants des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs; des représentants de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Parlementaire Européenne, de la Commission Economique Européenne, du Bureau International du Travail et de l'Agence Européenne de Productivité participaient également à cette réunion.

Les catégories professionnelles, les positions respectives des postes de travail du point de vue de la rémunération, sont fondées, dans les accords classiques de salaire, sur un critère principal: la formation professionnelle. Mais la modernisation des techniques de production et d'organisation des entreprises transforme profondément la nature du travail et les exigences professionnelles.

Les difficultés qui en résultent pour la détermination du salaire ont, dans certains pays, abouti à l'application de la méthode de qualification du travail,, à l'initiative des employeurs, en accord parfois avec les travailleurs. Actuellement, près de 30 % des ouvriers sidérurgistes de la Communauté bénéficient de salaires déterminés selon cette méthode.

Compte tenu de cette situation, la Haute Autorité a considéré qu'il était nécessaire de développer l'information sur ces problèmes à l'intention des organisations professionnelles. Après avoir, en 1957, publié des monographies nationales sur la qualification du travail(job evaluation) et ses applications dans l'industrie sidérurgique, il lui est apparu utile d'approfondir la documentation rassemblée en permettant une confrontation des opinions des milieux professionnels.

A la Session d'Etude organisée par la Haute Autorité huit rapports ont été présentés qui ont donné lieu à des discussions d'une grande objectivité sur les thèses des partisans et des adversaires de la méthode de qualification du travail. Ainsi a été élargi le champ de réflexion des participants qui ont acquis une connaissance plus complète de la méthode et de ses possibilités d'application et pourront ainsi plus aisément résoudre les problèmes de rémunération du travail auxquels chacun d'entre eux est confronté dans son propre domaine d'activité.

L'ensemble des travaux autorise à conclure que, si les accords classiques de salaire sont dépassés, la méthode de qualification du travail ne fait pas pour autant l'unanimité.

Les participants ont demandé à la Haute Autorité de poursuivre ses études et de s'efforcer notamment:

- d'établir une terminologie commune;
- de procéder à des comparaisons plus précises sur la situation dans les pays;
- de développer les informations sur l'ensemble des problèmes posés par l'application de la méthode de qualification du travail et de définir la notion de rendement normal.

A propos de ce dernier point, il est apparu que les problèmes de relations de salaires ne peuvent être séparés de ceux relatifs à la rémunération au rendement; ainsi les travaux entrepris par la Haute Autorité dans ce domaine prennent-ils toute leur valeur. (Des "Informations sur les systèmes de liaison des salaires à la production, au rendement et à la productivité" ont été rassemblées; une étude de type sociologique a été menée sur le "Niveau de mécanisation et le mode de rémunération". La publication de ces travaux est en cours).

Il a été affirmé que la Haute Autorité poursuivrait son action et qu'elle consulterait à ce sujet les organisations professionnelles dans le cadre des commissions qui fonctionnent auprès d'elle.